

Olivier Balabanian, Guy Bouet, Witold Lenart, Maksymilian Skotnicki

LES PETITS AMÉNAGEMENTS HYDROÉNERGÉTIQUES. RECHERCHES FRANCO-POLONAISES

Les recherches sur l'état et l'importance des petits aménagements hydroénergétiques ont été entrepris par des géographes de Varsovie et de Limoges dans le cadre de l'Action Thématique Programmée "La petite hydraulique — protection de l'environnement — développement local", soutenue par les Services Scientifiques de l'Ambassade de France en Pologne. Il s'agit de comparer, sous divers aspects, la situation des microcentrales dans les deux pays et d'oeuvrer à leur promotion en Pologne.

POTENTIEL ET HÉRITAGES

Il est certain qu'en raison de son relief, le potentiel hydroénergétique polonais est beaucoup plus faible qu'en France. Cependant, avant la dernière guerre mondiale, dans ce pays essentiellement plat, sur une superficie certes supérieure d'environ 80 000 km² par rapport à celle d'aujourd'hui, mais moins intéressante du point de vue de chutes, il y avait environ 8 000 installations hydrauliques (à titre de comparaison, la France, au maximum de l'utilisation hydraulique, a eu jusqu'à 80 000 "moulins"). En général, toute rupture de pente avait été utilisée pour créer un moulin, une scierie ou une microcentrale. Ces aménagements étaient développés surtout à l'Ouest et au Sud du pays où les conditions naturelles étaient les plus favorables et où le développement économique était le plus élevé.

En dépit des destructions dues à la guerre et des destructions commises par l'Armée Rouge après la guerre, selon l'inventaire effectué par le Ministère de l'Agriculture en 1953, dans les frontières actuelles de la Pologne 6 330 installations de moins de 100 kW étaient toujours en activité et 800 autres étaient "prêtes à fonctionner".

Ce bel héritage a été anéanti en une vingtaine d'années. Les raisons en étaient essentiellement politiques, liées à la mise en pratique des principes de l'idéologie communiste et tout particulièrement suit à:

- la réforme agraire qui avait avant tout une finalité politique et qui a conduit à l'abandon de nombre d'installations hydrauliques qui ne furent plus jamais reprises;
- la lutte contre tout pouvoir local et toute initiative privée. Ainsi, les meuniers subirent des expropriations illégales, des amendes; ils durent faire face à des impositions irréalistes, à l'application d'une politique des prix aberrants consistant, en particulier, à abaisser les prix de la farine à un niveau si bas que seules les minoteries d'État, subventionnées, pouvaient continuer à exister;
- l'instauration du centralisme exluant toute initiative indépendante ne venant pas "d'en haut":
- la manie du gigantisme, propre au système totalitaire, s'exprimant dans la volonté de créer de grosses unités de production;
 - la destruction gratuite d'installations.

Les résultats de cette politique ont été, bien sûr, désastreux. Au début des années 80, quelques dizaines d'installations hydrauliques seulement étaient encore en service dont une quinzaine de microcentrales. D'après l'inventaire effectué en application d'une ordonnance du Conseil des Ministres, prises en septembre 1981, seulement 611 aménagements étaient considérés comme "faciles à réhabiliter" et 415 autres comme possibles à restaurer avec nécessité de construire ou reconstruire un barrage. Ces sites sont représentés sur la carte. Remarquons que nombre d'entre eux sont localisés dans des régions qui, apparement, ne sont guère favorables à l'hydraulique en raison de leur planitude. Par contre, soulignons l'importance des arcs morainiques.

LES BASES DU RENOUVEAU

L'ordonnance de 1981 a constitué un début de changement radical de l'attitude des autorités vis-à-vis des petits aménagements hydroénergétiques. Un vaste programme de promotion a été mis en place et des mesures concrètes on été prises pour inciter les producteurs autonomes à investir. Les autorités locales ont été tenues de dresser des listes de sites à aménager, à fournir leurs caractéristiques aux intéressés, à les aider dans l'établissement des études préliminaires, à octroyer des permis sans difficulté. Par ailleurs, une exemption d'impôts sur 5 ans a été prévue, des prix incitatifs ont été instaurés de telle sorte qu'un amortissement puisse être en général effectué sur quatre années. Mais, dans la pratique, ces mesures on été appliquées de manière désordonnée, l'attitude des autorités étant très différente selon des voïevodies. En plus, et surtout, le matériel manquait, depuis les turbines jusqu'au moindre article, comme dans tout pays caractérisé par une pénurie généralisée. C'est pourquoi, seuls les plus acharnés et les plus débrouillards ont réussi à mettre en marche quelques rares installations.

Actuellement, à l'entrée de l'époque postcommuniste, avec des structures plus saines, mais des difficultés économiques énormes, des nouvelles chances et

des nouveaux problèmes surgissent. La pénurie disparaît, mais la rentabilité est plus discutable surtout à cause des taux d'intérêt très élevés pour le crédit. Certains problèmes juridiques apparaissent: avec la politique de la privatisation et surtout de la reprivatisation, les questions de la propriété des sites deviennent compliquées et exigent une prudence dans la délivrance des permis. Mais, l'atmosphère générale vis-à-vis de la petite production hydroénergétique reste positive. Bien entendu, cette production ne peut pas faire face aux besoins: les aménagements hydroénergétiques, dans les centrales de moins de 5 MW, de tous les cours d'eau polonais, ne donnerait qu'environ 1000 MW, donc moins de 1/25ème de la puissance de toutes les centrales polonaises. Néanmoins, chaque kW doit compter, vu la hantise de Tchernobyl, l'abandon définitif de la construction de la centrale nucléaire et l'énorme pollution des centrales thermiques — source principale de l'énergie produite en Pologne.

À cela s'ajoute l'importance possible des microcentrales sur le plan politique et sur le développement local, si la politique de la décentralisation et de l'autonomie territoriale est poursuivie. Jusqu'à présent, un investissement suscitait peu d'intérêt de la part des autorités locales (communales), comme les budgets des gminas (sorte de communes) ne dépendaient pratiquement pas de leur propres ressources, venant surtout "d'en haut". Avec l'instauration des systèmes d'impôts communaux et des taxes professionnelles, avec le rétablissement de la propriété communale, l'importance des petits investissements peut s'avérer parfois capitale — surtout si un aménagement hydroénergétique est accompagné d'une entreprise de production ou de service (production végétale, pisciculture, aménagement touristique, approvisionnement en eau de la campagne). Ceci depuis le renforcement du budget grâce à une rentrée supplémentaire des impôts, jusqu'aux initiatives communes (cas que nous avons pu observer) qui visent une certaine idépendance énergetique locale vis-à-vis de la Régie (tentatives heureuses vu les coupures du courant toujours sensibles dans la campagne polonaise). Une action économique peut enfin avoir un intérêt politique. Ainsi, nous avons pu p. ex. observer en France une commune où, après l'augmentation du budget due à la construction d'une microcentrale, les élections au Conseil, qui se déroulaient avant avec peu d'intérêt et avec une forte abstention, sont devenues très animées. Cet aspect paraît également non négligeable dans un pays qui a retourné aux élections libres et où le renforcement de l'autonomie territoriale et de la démocratie locale est d'une très grande importance.

Il est donc probable que la construction des microcentrales, tellement encouragée, s'accélérera. D'où l'intérêt d'étudier les solutions prises en la matière dans un pays comme la France — beaucoup mieux pourvu en aménagements hydroénergétiques et ayant bien sûr beaucoup plus d'expérience.



MICROCENTRALES ET ENVIRONNEMENT

Avec sa riche histoire dans le domaine de la petite hydraulique et ses plusieures microcentrales actuellement en service, la France constitue en effet un vaste champ d'étude. Mais soulignons d'abord que l'attitude générale vis-à-vis de ces installations, positive en Pologne, y est plutôt négative. Les producteurs autonomes ne peuvent s'attendre à aucune facilité et les permis — assujettis, à juste titre d'ailleurs, à de sévères exigences — ne sont octroyés qu'à comptegouttes. Ceci est due à la politique énergétique nationale qui a misé sur le nucléaire, et à une certaine aisance énergétique — mais surtout à l'attitude négative des puissantes associations des pêcheurs et des associations écologiques.

C'est donc l'aspect écologique des aménagements hydroénergétiques, d'ailleurs pour nous le plus intéressant, qui doit faire surtout l'objet de nos recherches. Les avis concernant l'influence des microcentrales sur l'environnement sont partagés. Ces incidences dépendent, bien sûr, de leur nature et des aménagements qui les accompagnent. Sans entrer dans les détails, il y a lieu d'affirmer que ces installations:

- peuvent améliorer certains paramètres hydrochimiques (sauf s'il s'agit des eaux très polluées, retenues dans un bassin), accélerer l'auto-épuration des eaux;
 - peuvent améliorer, dans une certaine mesure, les conditions thermiques;
- augmentent, quand il y a retenue, le degré de retention des caux (aspect très important en Pologne, où le taux de retenue artificielle n'excède pas 5% seulement, donc 4 fois moins qu'en France);
 - peuvent changer, très localement, les conditions hydrogéologiques;
- peuvent provoquer des changements géomorphologiques dans la vallée en amont et en aval du barrage (p. ex. la destruction des berges, suivant la construction);
- changent la composition de la faune, de manière peu sensible si les aménagements écologiques (échelle à poissons, débit biologique) sont effectués;
 - provoquent le bruit;
- provoquent les changements dans le paysage; suivant le projet, ils peuvent être sensibles, négatifs ou positifs.

En gros, ces microcentrales ne créent aucune pollution (à la différence des autres formes de production énergétique), mais engendrent certaines nuisances qui sont plus que largement compensées par les incidences positives, à condition que les installations soient effectuées conformément à des normes très strictes du point de vue de l'environnement. Jusqu'à présent, elles ne sont pas respectées en Pologne et il est grand temps de sensibiliser les autorités pour que le nécessaire développement des sources d'énergie propre ne se fasse pas au détriment de la qualité de l'environnement.